

 <b>AVENIR &amp; SERENITE PATRIMOINE</b>	<b>AVENIR &amp; SERENITE PATRIMOINE</b> <i>Notre expertise patrimoniale, votre avenir</i>  106 rue de la République 92800 PUTEAUX  Tél. 09.81.48.61.15 Courriel : asp@advisfi-partenaire.fr  Site internet gestion de patrimoine: <a href="http://avenirserenite.e-monsite.com/">http://avenirserenite.e-monsite.com/</a> Site internet immobilierr : <a href="http://www.avenirserenitepatrimoine.fr/">http://www.avenirserenitepatrimoine.fr/</a>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION – FICHE D'INFORMATIONS LEGALES**

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et AVENIR & SERENITE PATRIMOINE. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### **L'ENTREPRISE**

#### **AVENIR & SERENITE PATRIMOINE**

Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : 106 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Tél : 09.81.48.61.15

Numéro SIREN : 803 611 995

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre

Code APE 6619B

Sa présidente, **Madame Agnès HECTOR** est titulaire des diplômes suivants :

- diplômée notaire de l'Université de Paris-X Nanterre-La Défense,
- DU Gestion de patrimoine de l'Université de Clermont-Ferrand (AUREP),
- DU Droit notarial des affaires et majeure fiscale de l'Université Paris II – Assas.

*SAS au capital de 10 000 € - RCS NANTERRE 803 611 995 – APE 6619B*

*Société immatriculée à l'Orias ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 15000399 en qualité de Courtier en Assurance (cat. b), Conseil en Investissements Financiers adhérent de l'Anacofi-CIF association agréée par l'AMF. Démarchage Bancaire & Financier.*

*Carte de transactions sur Immeubles et fonds de commerce numéro T1492N1416 délivrée par la Préfecture de Hauts de Seine, sans perception de fonds, ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs.*

*RCP & Garantie financière MMA 19/21 allée de l'Europe - 92616 Clichy*

## LES STATUTS LEGAUX ET LES AUTORITES DE TUTELLE

AVENIR & SERENITE PATRIMOINE est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 15000399 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

- **Intermédiaire en assurance (IOA), Courtier Catégorie b** (L.520-1 II b) du Code des assurances). : Le cabinet n'a aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissement d'assurance et ne possède avec eux aucun lien financier ou capitalistique. Le nom des entreprises avec lesquelles il travaille figure ci-après ;

- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : courtier.**

Le cabinet n'a aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissement bancaire et ne possède avec eux aucun lien financier ou capitalistique. Le nom des entreprises avec lesquelles il travaille figure ci-après ;

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers : ce service porte sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché. Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet :

<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- **Démarchage bancaire et financier** : mandats délivrés par les sociétés ERES, INTER EXPANSION – FONGEPAR (Groupe Humanis)

- **Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce** CPI 9201 2018 000 026 280, délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – Ile de France, expirant le 29 mars 2021. La carte Transaction appelée «carte T» permet à son détenteur d'exercer une activité professionnelle de transaction immobilière sur des immeubles et des fonds de commerce. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs. L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF.

Votre conseiller (ou intermédiaire) dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances :

MMA, 19-21 allées de l'Europe, 92616 CLICHY cédex, sous le numéro 114240090, valable jusqu'au 31 décembre 2018 :

	CIF	IOA	IOBSP	Immobilier
		SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS	SANS FONDS CONFIES	SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS
Responsabilité Civile Professionnelle	1.500.000 € par sinistre – sans limite par an			
Garantie financière	Sans objet	115 000 €	115 000 €	110 000 €



Votre conseiller est soumis au secret professionnel.

AVENIR & SERENITE PATRIMOINE s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## **LES HONORAIRES**

Nos prestations de Conseil en investissements financiers, en stratégie et organisation patrimoniales, en financement bancaire font l'objet d'une facturation d'honoraires. Les modalités de cette facturation sont définies dans la lettre de mission (devis).

<b>TARIF CONSEIL et SERVICES (HONORAIRES) 2018</b>		
<b>Acte</b>	<b>Tarif Hors Taxes</b>	<b>Tarif TTC</b>
Tarif horaire de base	108,33 €	130 €
Simulation retraite	Forfait : 130€	Forfait : 156 €
Simulation successorale	Forfait : 200 €	Forfait : 240 €
Simulation IFI ou IR	Forfait : 150 € + 15 € par immeuble	Forfait : 180 € + 15 € par immeuble
Bilan patrimonial global hors préconisation, comprenant : audit prévoyance, succession, retraite, fiscalité	Forfait : 400 €	Forfait : 480 €
Bilan patrimonial global incluant des préconisations de stratégies d'optimisation patrimoniales : recherche et comparaison des solutions	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 1 500 €	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 1 800 €
Mise en place de Société Civile, de SARL de famille, de holding.	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 500 € + débours à prix coûtant	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 600 € + débours à prix coûtant
Accompagnement des actes notariés : changement de régime matrimonial, donations, mandat de protection future...	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 300 €	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 360 €
Mise en place de stratégies de préparation à la retraite, recherche de revenus complémentaires, comparaison des solutions	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 200 €	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 240 €
Analyse des déclarations fiscales et mise en place de stratégies d'optimisation	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 200 €	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 240 €
Assistance au choix de statut social du chef d'entreprise	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 200 €	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 240 €

  
AVENIR & SERENITE PATRIMOINE

Protection sociale du chef d'entreprise et/ou de ses salariés (prévoyance, mutuelle santé)	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 200 €	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 240 €
Calcul d'optimisation de la rémunération (dividendes, rémunération de gérant)	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 500 €	Tarif horaire plafonné en fonction de la mission : - minimum 600 €
Étude préalable à la mise en place d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO)..	Forfait : 500 €	Forfait : 600 €
Conseil indépendant en financement bancaire	Forfait : 500 €	Forfait : 600 €
Analyse de portefeuille	Forfait : 150 € + 15 € par ligne	Forfait : 180 € + 15 € par ligne
Préconisation d'allocation d'actifs ou d'arbitrage sur des produits hors cabinet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ponctuelle Forfait : 300 €</li> <li>• Suivi sur abonnement annuel minimum : 650 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ponctuelle Forfait : 360 €</li> <li>• Suivi sur abonnement minimum : 780 €</li> </ul>
Agrégation de comptes (solution MoneyPitch ou similaire)	30 €/mois	36 €/mois

Les honoraires de simulations (retraite, successorale, fiscale) et de bilan patrimonial global avec préconisations sont réduits si les préconisations débouchent sur la souscription d'un produit présenté par le Cabinet AVENIR & SERENITE PATRIMOINE. La réduction est égale au montant des droits d'entrée du produit sous déduction de la part d'incompressible revenant au promoteur du produit.

### LES COMMISSIONS

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le Cabinet AVENIR & SERENITE PATRIMOINE est rémunéré par tout ou partie des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits.

Comme indiqué plus haut, les droits d'entrée peuvent être réduits à concurrence des honoraires de conseil versés en amont de la commercialisation.

Le cabinet AVENIR & SERENITE PATRIMOINE peut également percevoir une fraction des frais de gestion sur certains produits nécessitant un suivi annuel (assurance-vie notamment), ces rétrocessions sont généralement comprises entre 10% et 75% de ceux-ci.

Nous entretenons des relations commerciales non exclusives avec des partenaires de tous les secteurs de l'investissement, sous forme de conventions de distribution, de courtage et de services, limitées au cadre autorisé par l'O.R.I.A.S.

## NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

Nature	Type d'accord	Mode de Rémunération	Noms
<b>Gestion privée et pierre-papier</b>	Convention de distribution	Commission	<b>123Venture</b> , ACG Management, <b>A Plus Finance</b> , <b>Apicap</b> , Corum AM, Entrepreneur Venture, InterGestion, La Baloise, La Française AM, Horizon AM, Midi capital, Nestadio capital, Oddo, Peref, Perial AM, Primonial, <b>Sigma Gestion</b> , Skandia Life, Sofidy, SwissLife, Truffle Capital, Urban premium, Vatel capital, Vendôme capital partners, Voisin, ...
<b>Assurance – prévoyance - épargne salariale</b>	Courtage	Commission	<b>ACMN Vie</b> , <b>Agéas</b> , AG2R La Mondiale, <b>Alptis</b> , Apicil, Apivia, <b>April</b> , Axa France Vie, Axelliance, Axéria Prévoyance, Cardif ; Eloïs, Eovi MCD, <b>Eres</b> , Gan, Generali Patrimoine, Groupama, Humanis, Magnolia, Metlife, MMA, La Mutuelle des Motards, Nortia, Oradea Vie, Solly Azar, Spirica, SP Vie, Suravenir, AF Life patrimoine, Swiss life, <b>Utwin</b> , <b>Vie Plus...</b>
<b>Immobilier en direct</b>	Convention de partenariat, mandat de vente ou mandat de recherche	Commission	Becarré (démembrement de propriété), BPD Marignan, Bouygues, Carré de l'Habitat, Catella, Cerenicimo, Cogedim, COFFIM, Constructa, CIR (Monuments Historiques - Malraux), Edouard Denis, Eiffage, Fidexi (LMP-LMNP), François 1er (Monuments Historiques - Malraux), Icade, Infinité, Iplus (démembrement de propriété), Histoire et Patrimoine (Monuments Historiques - Malraux), Kaufman&Broad, Nacarat, Nafilyan & Partners, Nexity, Les Nouveaux Constructeurs, Ogic, Perl (démembrement de propriété), La Référence Pierre, SAS Médicis (résidences seniors, EHPAD), Seger, Sévérini Pierre et Loisirs (région Sud-Ouest), Soffim, Spirit, <b>Vinci...</b>

  
AVENIR & SERENITE PATRIMOINE

			Partenariats locaux ponctuels conformes à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, sans exclusivité.
Crédits immobilier	Courtage	Commission	Crédit Foncier de France, Credifinn, Euclide, Sparta finance...
Produits divers	Convention de distribution	Commission	<b>Inter-Invest</b> (Girardin), <b>U'Wine</b> (grands crus de Bordeaux), <b>Horizon AM</b> et <b>Novaxia</b> (promotion immobilière)...

**PRINCIPAUX PARTENAIRES GERANTS DE FONDS :** Advenis, Athymis, Carmignac, Fidelity, Financière de l'échiquier, Haas, h2O, JP Morgan, KBL Richelieu, Moneta, Montpensier, Oddo, Pictet, Rothschild, Rouvier, Tikehau ... les documents d'information clé pour l'investisseur ou DICI (KIID) sont disponibles à la demande pour les OPCVM préconisés dans les divers contrats commercialisés par AVENIR & SERENITE PATRIMOINE.

Nous attestons qu'aucun de nos partenaires ne détient de lien capitalistique avec nous, ni nous avec eux. Les partenaires signalés en gras représentent un chiffre d'affaires significatif du Cabinet mais aucun partenaire ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires de notre société.

<b>TARIF COURTAGE d'ASSURANCE 2018</b>		
	<b>Montant</b>	<b>Frais d'entrée</b>
	De 0 à 50 000 €	2,5 %
	De 50 001 à 100 000 €	2,0 %
	De 100 001 à 200 000 €	1,5 %
	Au-delà de 200 001 €	1,0 %

<b>TARIF COMMISSION IMMOBILIERE 2018</b>	
Mandat de vente	2,5 % du prix de vente, à la charge du vendeur
Mandat de recherche	2,5 % du prix de vente, plafonnés à 10 000 € pour les ventes inférieures à 500 000 €, en sus du prix de vente, à la charge de l'acquéreur
Immobilier neuf	5 % du prix de vente, à la charge du promoteur, observation étant ici faite que les promoteurs sont contractuellement obligés à appliquer le même prix et les mêmes conditions promotionnelles que leur bureau de vente.

<b>TARIF COURTAGE PRET IMMOBILIER 2018</b>	
Mandat	1 % du montant emprunté, plafonné à 5 000 €

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Le Cabinet AVENIR & SERENITE PATRIMOINE s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

### **TRAITEMENT DES RECLAMATIONS**

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté par courrier : 106 rue de la République, 92800 PUTEAUX ;

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées ;

Une charte de la médiation est disponible sur simple demande à l'adresse de l'entreprise.

Les Médiateurs de l'ANACOFI, de l'AMF et de l'ANM Conso peuvent par ailleurs être contactés aux adresses suivantes :

Adresse du Médiateur de l'Anacofi (compétent pour les litiges avec des entreprises) : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Compétent pour les litiges avec des consommateurs dans le cadre des activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet: <a href="http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adresse du Médiateur de l'AMF (compétent pour les litiges avec des consommateurs dans le cadre d'activités CIF) : Médiateur de l'AMF 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02 Site internet : <a href="http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine?">http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine?</a>	Adresse du Médiateur de l'ANM Conso (compétent pour les litiges avec des consommateurs dans le cadre des activités IOBSP et transaction immobilière) : ANM Conso 62, rue Tiquetonne 75002 PARIS Site internet IMMOBILIER : <a href="http://www.anm-conso.com/anacofi-immo">www.anm-conso.com/anacofi-immo</a> Site internet IOBSP: <a href="http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp">www.anm-conso.com/anacofi-iobsp</a>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*En cas de désaccord persistant, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.*

## **PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTERETS**

En application de l'article L533-10 du Code Monétaire et Financier et des articles 313-18 à 313-22 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société AVENIR & SERENITE PATRIMOINE s'engage implicitement tant pour elle-même que pour ses collaborateurs, ou pour toute personne directement ou indirectement liée à la société, à respecter dans le cadre des activités définies, la procédure visant à l'identification, la prévention et la gestion des conflits d'intérêt.

## **LUTTE ANTI-BLANCHIMENT**

AVENIR & SERENITE PATRIMOINE est tenue de se conformer aux procédures TRACFIN dont les principales dispositions sont issues du code monétaire et financier et qui repose sur la double obligation faite aux entreprises du secteur financier :

- d'exercer une vigilance sur les personnes avec lesquelles elles contractent et les opérations qu'elles traitent,
- de coopérer avec le service du MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES chargé de la lutte contre le blanchiment en déclarant les opérations dont ils savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qu'elles participent au financement d'activités terroristes.

## **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

La Société AVENIR & SERENITE PATRIMOINE s'engage implicitement tant pour elle-même que pour ses collaborateurs, ou pour toute personne directement ou indirectement liée à la société, à respecter dans le cadre des activités définies, la procédure visant à la protection des données personnelles.

Signature du Conseil  
Fait à PUTEAUX  
le

Signature du Client  
Fait à  
Le

AVENIR & SERENITE  
PATRIMOINE

---

AGNÈS HECTOR